



*Avec les familles de chez-nous !*

Conception: Yann Dambert

## PRÉSENTATION DE LA PAGE COUVERTURE DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MRC de NICOLET-YAMASKA

La page couverture reprend les couleurs de la MRC de Nicolet-Yamaska.

L'image proposée illustre la famille dans toute son intégralité. C'est pourquoi nous retrouvons toutes les catégories d'âge formant une roue en mouvement, adolescents (partie arrière), célibataires (centre arrière) et couple à la retraite (extrême droite).

Nous y voyons également une personne de couleur bleue, symbolisant ceux et celles ayant une différence. Cette personne fait partie à part entière du groupe. Sur le dessin, toutes les personnes sont proches les unes des autres : cela démontre l'importance des relations entre les individus.

L'arc-en-ciel de couleur jaune et orange symbolise l'espoir et la confiance. Il englobe l'ensemble du groupe. Il rappelle également l'importance de la famille dans le développement de notre société.

Un arbre aux profondes racines longe la partie gauche du groupe. Cet arbre symbolise ici la famille et l'importance du milieu familial dans l'épanouissement de chaque individu.

Yvan Ouellet  
Crayonart

## TABLE DES MATIÈRES

Comité Famille Nicolet-Yamaska .....	1
Hommage à titre posthume à madame Hélène Moreau .....	2
Nos remerciements .....	3
Mot du préfet .....	4
Introduction .....	5
Contexte historique de la démarche .....	6
Définition de la famille .....	8
Principes directeurs .....	9
Objectifs .....	10
Description des 10 critères « Qualité-Famille » .....	11
Intervention et partenaires .....	12
Nos partenaires .....	13
Les actions .....	14
Champs d'intervention municipaux .....	15
1. L'urbanisme et la mise en valeur du territoire .....	15
2. L'habitation .....	16
3. Les services de garde à l'enfance - le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie .....	17
4. Les loisirs et la culture .....	17
5. La santé et la sécurité .....	18
6. L'environnement et la qualité de vie .....	18
7. Les transports .....	19
8. Le soutien aux organisations communautaires et familiales .....	19
9. L'administration municipale .....	20
Conclusion .....	21
Bibliographie .....	22
MRC de Nicolet-Yamaska, Politique Familiale, 3 <sup>ième</sup> Plan d'actions (Tableau synthèse et individuel) .....	23

## COMITÉ FAMILLE NICOLET-YAMASKA

### **Monsieur Claude Biron**

Représentant des maires  
67, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre, Québec  
J0G 1A0  
Tél. : 450-783-6735

### **Madame Georgette Critchley**

Responsable des Questions Familiales (RQF)  
248, rue Notre-Dame  
Saint-François-du-Lac, Québec  
J0G 1M0  
Tél. : 450-568-1059

### **Madame Andrée Lemire**

Centre de Santé de Bécancour-Nicolet-Yamaska  
675, Saint-Jean-Baptiste  
Nicolet, Québec  
J3T 1S4  
Tél. : 819-293-2071 poste 4156

### **Madame Nancy Pépin**

Coordonnatrice de la politique familiale  
1240, avenue Du Cardinal  
Bécancour, Québec  
G9H 4N8  
Tél. : 819-298-4113

### **Madame France Côté**

Centre d'Action Bénévole du Lac St-Pierre  
480, rue Notre-Dame C.P. 369  
Saint-François-du-Lac, Québec  
J0G 1M0  
Tél. : 450-568-3198

### **Madame France Delisle**

MRC de Nicolet-Yamaska  
257-1, rue Mgr Courchesne  
Nicolet, Québec  
J3T 1B6  
Tél. : 819-293-2997

### **Mesdames Danielle Marchessault et Madame Sylvie Boucher**

Ludolettre  
430, rue Lamothe  
Saint-Léonard d'Aston, Québec  
J0C 1M0  
Tél. : 819-399-3023

### **Madame Élisabeth Coutu**

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)  
5108, Principale  
Grand-Saint-Esprit, Québec  
J0G 1B0  
Tél. : 819-289-2161

### **Monsieur Guy Lebel**

Responsable diocésain service couples et familles  
725, boul. Louis-Fréchette  
Nicolet, Québec  
J3T 1Y9  
Tél. : 819-293-6871

### **Madame Luce Veilleux**

Commission Scolaire de la Riveraine  
1249, rang St-Michel  
Saint-Zéphirin-de-Courval, Québec  
J0G 1V0  
Tél. : 450-564-2439

## HOMMAGE À TITRE POSTHUME À MADAME HÉLÈNE MOREAU

Le 7 janvier 2003, le Comité Famille Nicolet-Yamaska perdait sa présidente, Madame Hélène Moreau, dans un tragique accident de la route.

Travailleuse dévouée à la cause des familles, nous tenons à souligner son apport à la mise en place de la politique familiale, en 1998.

Hélène désirait par-dessus tout voir célébrer la Semaine Québécoise des Familles dans toutes les municipalités, et voir chaque entreprise du milieu instaurer des mesures de conciliation Travail-Famille. D'ailleurs depuis 8 ans, le Prix Qualité Famille est remis à une entreprise qui se distingue par ses mesures d'aide à la conciliation. Afin de lui rendre hommage, le Prix Qualité Famille porte désormais son nom.

Pendant toutes ces années, elle a assuré une présence et un accompagnement dans les milieux paroissiaux, municipaux et communautaires en développant le *Penser et agir famille*.

Au fil des ans, Hélène s'est distinguée par son travail exceptionnel et par la qualité de son implication auprès des familles. Ses compétences l'ont amenée à exercer une grande influence au sein de plusieurs organismes du milieu.

Elle a été une femme aux multiples talents, que ce soit comme animatrice, organisatrice ou encore créatrice de liens entre de nombreux réseaux au sein desquels elle oeuvrait.

Énergique, elle semait la vie là où elle passait : son cœur généreux se donnait sans limite, toujours avec joie.

C'est pourquoi le Comité Famille Nicolet-Yamaska tient à rendre hommage, à madame Hélène Moreau, une personne exceptionnelle.

Merci Hélène !

## NOS REMERCIEMENTS

Le Comité Famille Nicolet-Yamaska tient à remercier et à féliciter les Responsables des Questions Familiales (RQF) qui, bénévolement, ont œuvré au plan d'actions triennal 2005-2006-2007 et qui véhiculent auprès de leur Conseil municipal et de leur population le *Penser et agir famille*.

Nous soulignons aussi l'apport vital des organismes, mouvements et institutions qui, depuis dix ans, oeuvrent au bien-être des familles d'ici en déléguant des représentants au Comité Famille Nicolet-Yamaska.

Un grand merci également à tous ceux et toutes celles qui, d'une façon ou d'une autre, ont soutenu leur RQF et les membres du Comité Famille Nicolet-Yamaska tout au long de ce travail.

Nous désirons souligner le soutien apporté à notre coordonnatrice de la politique familiale par madame Lise Prévost du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) et madame Louise de Grandpré conseillère en développement et en concertation du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF).

Pour terminer, un chaleureux merci à notre coordonnatrice de la politique familiale, madame Nancy Pépin.

Merci à vous tous !

## MOT DU PRÉFET

La MRC de Nicolet-Yamaska est heureuse de s'associer à nouveau au Comité Famille pour mettre en valeur les efforts locaux destinés à privilégier les familles dans toutes les facettes de la vie courante, les familles qui constituent toujours les cellules les plus proches et les plus naturelles pour unifier les populations.

La cueillette d'informations faite auprès de chaque municipalité pour identifier les besoins des familles constitue un bel exercice de prise de conscience collective. Cela va très certainement orienter plusieurs de nos décisions pour offrir des services de qualité dans nos milieux et contrer, le plus possible, le phénomène de la pauvreté.

Saluons l'excellent travail de madame Nancy Pépin, pour l'identification des cibles à privilégier dans chaque municipalité.

Souhaitons, comme nous y incite le Pacte rural, que chaque milieu travaille activement à garder les jeunes familles et à en accueillir de nouvelles.

*« Culture en tête, famille en fête ! »*

Raymond Bilodeau  
Préfet  
MRC de Nicolet-Yamaska

## INTRODUCTION

C'est avec beaucoup de fierté que le Comité Famille Nicolet-Yamaska vous présente le fruit de son travail : la mise à jour de la politique familiale de la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi que le plan d'actions triennal 2005-2006-2007.

Convaincus que la MRC de Nicolet-Yamaska constitue un lieu de réflexion où l'on peut développer des projets locaux et régionaux en faveur des familles, les membres du Comité Famille Nicolet-Yamaska proposent cette mise à jour de la politique familiale comme un outil de développement pour les municipalités qui la composent.

La politique familiale reflète notre intention de participer au développement de la MRC, en harmonie avec les valeurs familiales. Elle constitue le cadre de référence des interventions de la MRC et des municipalités. Elle cible les principes, les objectifs et les critères auxquels se rattachent les actions en faveur des familles.

Le contexte rural du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, les difficultés sociales et économiques liées à la dévitalisation des municipalités amènent les élus et la population à réagir en offrant des services de qualité et des façons de faire originales afin de garder son attractivité au territoire. Ainsi, les actions inscrites dans ce plan triennal visent à développer un milieu de vie de qualité, un sentiment de fierté et d'appartenance, à garder nos familles bien vivantes et à en attirer des nouvelles. De plus, on retrouvera dans le plan d'actions des interventions visant spécifiquement la lutte à la pauvreté.

Le plan d'actions triennal a été élaboré dans le but d'accueillir les familles avec respect et ouverture d'esprit, dans toutes leurs formes et leurs différences. Tous les partenaires de l'action municipale cités dans ce document trouveront leur place pour faire « avec » et non « pour » les familles.

*Penser et agir ... avec les familles de chez nous, voilà un beau projet qui nous rallie !*



## CONTEXTE HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

D'un petit groupe *ad hoc* créé en 1993 en prévision de l'Année internationale de la famille est né, fin 1994, un comité permanent : le Comité Famille Nicolet-Yamaska. Ce comité avait deux orientations de travail : l'action municipale envers les familles et la conciliation travail-famille. En d'autres mots, développer le «réflexe famille», soit le *Penser et agir famille* dans l'action municipale et dans le monde du travail.

Dès 1994, les municipalités avaient été interpellées à nommer un Responsable des Questions Familiales (RQF) parmi les élus (es). Dix-huit municipalités sur vingt-quatre avaient fait cette démarche initiale. Madame Hélène Moreau, présidente du Comité Famille, proposa par la suite de se doter d'une politique familiale municipale pour répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les familles.

Le 16 janvier 1997, le Conseil des Maires acceptait unanimement de mandater le Comité Famille à élaborer une politique de la famille et délèguait deux représentants pour siéger au comité d'élaboration. À partir de février 1997, un comité de onze personnes, représentantes du milieu, a tenu des rencontres de travail qui ont mené au livre vert et à la consultation publique.

La politique familiale de la MRC de Nicolet-Yamaska *Avec les familles de chez nous* fut donc adoptée par le Conseil des Maires en 1998. La MRC de Nicolet-Yamaska devenait alors la 3<sup>e</sup> MRC de la province à se doter d'une politique familiale.

Chaque municipalité a été invitée par la suite à élaborer son plan d'actions. Le premier plan d'actions triennal fut lancé en 1999. Un deuxième plan d'actions triennal a été conçu en 2002 avec une préoccupation supplémentaire, soit celle de lutter contre la pauvreté.

Lors de la 19<sup>e</sup> édition des Prix de la Famille, en 2000, la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu une Mention d'honneur du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) pour sa politique familiale municipale.

En 2004, de nouvelles réalités sociales et économiques, le contexte d'appauvrissement des familles et les enjeux de la ruralité nous amènent à revoir la politique familiale comme un outil de développement relié aux nouveaux défis.

La mise à jour de la politique familiale de la MRC qui a déjà cinq ans d'existence et celle des plans d'actions des municipalités devenait nécessaire. Cette année, nous voulons procéder à une mise à jour qui soit basée sur un portrait des familles du territoire par municipalité, chose qui n'a pas été faite lors de la première version. La constitution de ce portrait est très importante si nous voulons que nos actions municipales et régionales aient un impact optimal sur la qualité de vie des familles.

Pour effectuer cette mise à jour, le Comité Famille Nicolet-Yamaska a procédé, en septembre 2003, à l'embauche de Madame Nancy Pépin grâce à une subvention du ministère de la Famille et de l'Enfance, du pacte rural et de la contribution financière des municipalités. Madame Pépin a comme principaux mandats de dresser un portrait des familles par municipalité ainsi que de former et d'assister les Responsables des Questions Familiales (RQF) dans la mise à jour du plan d'actions de leur municipalité. La tournée des municipalités a été réalisée avec la collaboration des RQF, des maires, des secrétaires et dans certaines municipalités avec l'aide de d'autres conseillers et de citoyens.

Le Comité Famille est confiant que la démarche de mise à jour de la politique familiale et des plans d'actions locaux sera profitable pour l'ensemble des familles du territoire et dynamisera chaque milieu, à condition que :

- ❖ les familles et la population expriment leurs besoins auprès de leur Responsable des Questions Familiales (RQF) et de leur conseil municipal afin d'être des actrices dans le processus visant à améliorer leur qualité de vie;
- ❖ les élus municipaux gardent à l'esprit que les familles apportent une contribution indispensable au développement économique, social, communautaire et culturel de la municipalité;
- ❖ des actions concrètes en faveur du mieux-être des familles soient mises en place, en concertation avec tous les partenaires;
- ❖ l'importance de préserver et de valoriser la famille demeure une priorité.

Au cours de ces 10 ans, nous avons réalisé qu'il y a eu une évolution et qu'il y a un grand désir de *Penser et agir famille* dans nos municipalités et notre MRC.

## DÉFINITION DE LA FAMILLE

Compte tenu des réalités de la famille d'aujourd'hui, la politique familiale endosse la définition suivante :

**La famille est la cellule de base de notre société dans laquelle les membres sont unis par des liens multiples et variés pour se soutenir affectivement, moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie à travers les générations, favorisant ainsi leur développement global.**

Par cette définition, ont été pris en considération les éléments suivants :

- ❖ La relation parent(s)-enfant(s) comme étant la substance fondamentale de la famille
- ❖ Sa conception globale, pluraliste et ouverte, au lieu de restrictive et limitative (englobe les familles monoparentales, biparentales, adoptives, recomposées, élargies, d'accueil, etc.)
- ❖ L'intergénération, d'où l'inclusion des grands-parents
- ❖ La notion de prise en charge, de responsabilisation aux niveaux affectif, moral et matériel
- ❖ La dimension de soutien interpersonnel
- ❖ Le rôle essentiel des parents comme moteurs du développement de leur(s) enfant(s)
- ❖ Par développement global, on entend social, physique, affectif, moral, intellectuel, spirituel, culturel, ...

## PRINCIPES DIRECTEURS

La MRC de Nicolet-Yamaska et ses municipalités locales conviennent que leurs interventions en faveur des familles doivent procéder d'une vision élargie, qui s'appuie sur les principes directeurs qui suivent :

1. La famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres.
2. La famille fournit le soutien affectif, financier et matériel indispensable aux enfants. Elle préserve et transmet les valeurs culturelles. Elle soutient les personnes âgées, handicapées ou en difficulté.
3. La famille crée un milieu propice à l'entraide et à l'épanouissement de tous ceux qui la composent, parents et enfants, et elle tisse des liens privilégiés entre eux, liens qui auront des conséquences sur toute leur vie.
4. La famille apporte une contribution indispensable au développement économique, social, communautaire et culturel de la municipalité.
5. Les parents sont les premiers responsables du développement et du bien-être de leurs enfants. La municipalité apporte un support complémentaire à leur action.
6. La diversité des familles est une réalité importante. Elle se révèle aussi dans l'origine des membres de la famille.
7. Le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ses partenaires : gouvernements, municipalités, organismes communautaires, établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, milieu de travail, entreprises, milieu scolaire, etc.

Les interventions des municipalités doivent être adaptées aux besoins des divers types de familles, répondre prioritairement aux familles ayant les besoins les plus grands et privilégier les approches préventives.

## OBJECTIFS

Plus que jamais la municipalité *pense et agit famille*. Elle tient compte de la réalité familiale et reconnaît l'importance de la famille en tant qu'institution et milieu de vie, notamment par le soutien collectif aux parents, qui sont les premiers responsables de la prise en charge des enfants et du milieu familial.

À ce titre, la municipalité se fixe douze objectifs spécifiques :

- ❖ Tenir compte des critères familiaux dans toutes les interventions municipales ayant un impact sur la vie des familles;
- ❖ Identifier ce qui se fait déjà en faveur des familles;
- ❖ Établir des liens entre la famille et les services municipaux;
- ❖ Assurer la cohérence des interventions à l'égard des familles;
- ❖ Stimuler l'engagement du milieu à l'égard des familles dans un esprit de concertation et de partenariat;
- ❖ Soutenir les organismes impliqués auprès des familles;
- ❖ Intégrer à la structure de décision l'engagement de la municipalité à l'égard des familles;
- ❖ Impliquer les familles et les intervenants du milieu dans le choix des actions à apporter aux besoins exprimés;
- ❖ Administrer en tenant compte de la réalité et des besoins des familles;
- ❖ S'assurer de la diffusion d'une information adéquate dans chaque milieu sur les services existants pour les familles;
- ❖ Favoriser les liens intergénérationnels;
- ❖ Créer un milieu de vie sécuritaire et favorable aux familles.

## DESCRIPTION DES 10 CRITÈRES « QUALITÉ-FAMILLE »

**1. La connaissance du portrait des familles**

Est-on en mesure d'identifier les types de familles et leur cycle de vie ?  
Souhaite-on privilégier certaines familles par notre action ou mesure ?

**2. Vision « famille » dans le développement**

L'action ou la mesure ciblée est-elle une initiative isolée ou fait-elle partie du développement global de la municipalité ?  
(économique, culturel et social)

**3. Impact sur l'entité familiale**

Par cette action ou mesure, rejoint-on l'individu / citoyen ou l'entité familiale / citoyenne ?

**4. Sentiment d'appartenance**

L'action ou la mesure, permet-elle de briser l'isolement et d'accroître le tissu communautaire ?

**5. Promotion de la vie familiale**

L'action ou la mesure retenue prévoit-elle une reconnaissance publique et une contribution à la vie de la communauté ?

**6. Accueil aux nouvelles familles**

Cette action ou cette mesure illustre-elle l'accueil de la communauté pour les nouveaux arrivants, les naissances ou adoptions des enfants et pour leurs parents ?

**7. Implication des familles : parents, jeunes, aînés**

En quoi et comment l'action ou la mesure fait place au rôle actif des familles et au maillage entre les générations ?

**8. Partenariat de la communauté**

Dans cette action ou cette mesure, peut-on situer le rôle catalyseur (rassembleur) de la municipalité et la contribution attendu des partenaires ?

**9. Structure administrative**

L'action ou la mesure fait-elle appel ou réfère-t-elle à une instance, un comité ou un service municipal ?

**10. Mécanisme d'évaluation et de suivi**

Quels sont les outils d'évaluation et de suivi prévus pour l'action ou la mesure ?

## INTERVENTION ET PARTENAIRES

*Penser et agir famille* veut dire de faire en sorte que les parents aient les moyens, le support, la valorisation nécessaire pour exercer leurs rôles et assumer leurs responsabilités. Or, l'intervention municipale ne sera réelle qu'à condition qu'une concertation s'établisse avec les organismes du milieu, eux-mêmes issus des besoins des familles et de la communauté.

En conséquence, la municipalité reconnaît l'association des milieux à la vie des familles. Son intervention s'exercera en relation avec les besoins identifiés dans le milieu, mais dans ses champs d'intervention propres.

À ce titre, la municipalité s'engage à :

- ❖ Favoriser la consultation comme moyen de connaître les besoins des familles en matière de services municipaux;
- ❖ Désigner un(e) conseiller (ère) municipal (e) Responsable des Questions Familiales (RQF), lequel ou laquelle jouera un rôle catalyseur auprès des divers intervenants.

La MRC et le Comité Famille Nicolet-Yamaska collaborent à la promotion et au suivi auprès des municipalités et du RQF.

Les partenaires qui suivent ont participé à la préparation de la politique familiale.

## NOS PARTENAIRES

La Commission scolaire de la Riveraine

Le Centre de Santé de Bécancour-Nicolet-Yamaska

Les organismes d'entraide locaux, régionaux et provinciaux

Les gouvernements (provincial et fédéral)

Les citoyens

Les organisations communautaires

Les Clubs de services

Les entreprises

Les institutions

La MRC de Nicolet-Yamaska

Les municipalités

Les Responsables des Questions Familiales (RQF)

Le Comité Famille Nicolet-Yamaska

Le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)

Le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF)

Des exemples : Ludolettre, Centre d'Action Bénévole du Lac St-Pierre, pastorale familiale Diocèse de Nicolet, CLD, SADC, Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), Centre Local d'Emploi (CLE), Sûreté du Québec, Centre Jeunesse, Comité Famille, Comité des Loisirs, Âge d'Or, Optimiste, Chevaliers de Colomb, Filles d'Isabelle, Fermières, AFÉAS, ...



## LES ACTIONS

### LES ACTIONS RÉGIONALES

La MRC est l'instance politique qui s'active d'abord à la concertation entre les municipalités locales qui constituent son territoire géopolitique. La présente politique reconnaît que la MRC peut et doit agir à titre d'intervenant privilégié auprès des organismes régionaux et provinciaux.

De fait, la MRC établit son propre plan d'actions et a toute latitude de procéder annuellement à une mise à jour de son plan, l'adaptant au besoin. Elle agit dans les champs de sa compétence, dont notamment les suivants :

- ❖ La concertation régionale, interrégionale et municipale;
- ❖ La promotion régionale.

### LES ACTIONS LOCALES

Qui dit politique familiale, dit soutien aux familles.

Chaque municipalité locale reste autonome quant à son adhésion à la politique familiale de la MRC. Par ses fondements, la politique est une plate-forme propice à l'établissement d'un consensus sur l'opportunité de sa mise en œuvre. Chaque municipalité a entière discrétion dans l'établissement de son plan d'actions, dans sa promotion et sa mise en œuvre. La municipalité aura toute latitude de procéder annuellement à une mise à jour de son plan d'actions et de l'adapter au besoin.

## CHAMPS D'INTERVENTION MUNICIPAUX

### 1. L'urbanisme et la mise en valeur du territoire

L'aménagement urbain permet d'intervenir pour favoriser la création de lieux propices au voisinage, aux relations et, par conséquent, à la vie de famille. Concrètement, il s'agit de créer à proximité des résidences des zones de services diversifiés et facilement accessibles, d'encourager la variété des types d'habitat et de propriété, de viser la qualité et la sécurité. Les interventions déstructurantes pour la communauté doivent être évitées, par exemple la multiplication des espaces vides ne servant à aucune activité.

Les interventions de la municipalité en matière d'urbanisme façonnent le milieu de vie et peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de vie des familles et sur leur santé. Prévoir et aménager des parcs et des espaces verts en fonction du portrait des familles de la municipalité, éloigner les sources possibles de pollution des quartiers résidentiels et planifier un réseau de pistes cyclables sont des gestes en matière d'urbanisme qui témoignent d'une préoccupation de créer un milieu de vie favorable au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et des parents.

Divers outils sont mis à la disposition des municipalités pour planifier leurs interventions sur leur territoire. Il s'agit principalement du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

## **2. L'habitation**

En matière d'habitation, les familles recherchent la qualité de vie dont les principales composantes sont : la proximité des services et du travail, le sentiment d'être en sécurité, la taille du logement et sa salubrité. Les municipalités disposent de nombreux pouvoirs pour stimuler et contrôler l'évolution de la fonction résidentielle sur leur territoire ainsi que pour faciliter l'accessibilité au logement pour les personnes et les familles à faibles revenus. Mentionnons entre autres que les municipalités peuvent intervenir directement dans le développement résidentiel, notamment en possédant, louant, construisant ou restaurant des immeubles à des fins d'habitation. Elles peuvent aussi adopter un programme d'habitation visant principalement à mettre des logements à la disposition de personnes et de familles à faibles revenus. Ces programmes doivent aussi prévoir l'aménagement de logements accessibles aux personnes handicapées. Les municipalités peuvent constituer à ces fins un office municipal d'habitation, lui consentir des prêts et lui accorder des subventions. Les municipalités ont également le pouvoir de contrôler, par règlement, la transformation, l'entretien et la qualité des logements.

Les municipalités peuvent réglementer de façon précise les résidences pour personnes âgées. Leur règlement de construction pourra en effet édicter des normes particulières de construction et des règles relatives à l'aménagement des résidences privées pour personnes âgées. Il pourra également prévoir certains éléments et certains accessoires qui devraient être intégrés pour assurer aux résidents et résidentes un niveau de sécurité approprié à leur condition.

### **3. Les services de garde à l'enfance - le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie**

La municipalité ne pouvant, de par son statut, agir de façon directe dans ce type de service, elle doit mettre en place des moyens favorisant la création de services destinés à la petite enfance sur son territoire. Évoluant dans un environnement qui a subi plusieurs transformations au cours des dernières années, la municipalité interviendra pour le mieux-être des familles ayant des enfants en bas âge.

C'est un domaine d'intervention qui n'est pas nécessairement de juridiction municipale. Cependant, le fait de réglementer et l'ouverture de la municipalité au soutien d'organismes sans but lucratif contribuent à répondre, dans le milieu, aux besoins en services de garde à l'enfance, au soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie.

### **4. Les loisirs et la culture**

Les interventions en matière de loisirs et de culture contribuent à l'épanouissement de la famille en favorisant les activités sportives et de plein air dans les lieux de détente et de rencontre ainsi que les activités culturelles des domaines artistiques, scientifiques et littéraires. Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans ce domaine en planifiant des espaces, des équipements et des activités (centre de loisirs, terrains de jeux, bibliothèques publiques ou activités sportives). Traditionnellement au Québec, c'est dans ce domaine que les municipalités ont instauré le plus de mesures en faveur des familles. Soulignons qu'il existe un lien d'intérêt entre le profil des familles dans une même municipalité et les activités implantées.

## **5. La santé et la sécurité**

**5.1** Au chapitre de la santé, la municipalité peut intervenir dans plusieurs champs de l'activité humaine. La législation n'impose cependant aucune obligation à cet égard, à l'exception de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans les lieux publics. La municipalité peut agir sur les déterminants suivants touchant la santé : environnement, hygiène publique, obstacles à l'intégration des personnes, isolement, téléphonie, prévention de la criminalité.

**5.2** Un milieu de vie propice à la famille doit être sécuritaire. Outre les pouvoirs d'intervention en cas de délit comme le vol, de désastre naturel ou d'incendie, les municipalités ont la possibilité de jouer un rôle préventif en matière de sécurité publique. Organiser un réseau de « parents-secours », rendre obligatoire l'installation de détecteurs et d'extincteurs de fumée, prévoir des plans d'évacuation, interdire de laisser errer des animaux, c'est intervenir activement pour assurer la protection de la santé et de la sécurité de la famille et de ses biens.

## **6. L'environnement et la qualité de vie**

Les activités reliées à la salubrité publique et à la protection de l'environnement sont de la catégorie de l'hygiène du milieu. Les questions de salubrité (qualité de l'eau potable, raccordement des égouts sanitaires, entretien des logements, cueillette des déchets) ont une relation évidente avec le bien-être de la famille. Quant aux activités en matière de protection de l'environnement (traitement des eaux usées, recyclage des déchets, élimination des nuisances ou des sources de pollution tel que l'épandage d'herbicide dans les lieux publics), elles contribuent à protéger ou à restaurer la qualité du milieu ambiant, ce qui favorise aussi la bonne santé des enfants et des familles.

## **7. Les transports**

C'est une activité qui coordonne les déplacements quotidiens des familles. Le transport collectif, les pistes cyclables, la circulation piétonnière, la circulation des automobilistes sont autant de formes de transport qui demandent à être planifiées en tenant compte des besoins spécifiques de la famille. Le bon état de la chaussée et des trottoirs dans des endroits stratégiques, la qualité du déneigement et du déglacage des trottoirs, l'adaptation des trottoirs pour les poussettes et les fauteuils roulants favorisent la sécurité dans les déplacements.

## **8. Le soutien aux organisations communautaires et familiales**

La municipalité peut aider à la création et à la poursuite, dans la municipalité et ailleurs, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de cultures scientifique, artistique ou littéraire, de formation de la jeunesse et généralement de toute initiative de bien-être social de la population. Ainsi, la municipalité peut accorder des subventions et prêter ou louer des locaux, des comptoirs ou des kiosques dans les immeubles municipaux, les parcs et les places publiques et en fixer les conditions d'utilisation.

Les organisations communautaires et familiales sont des partenaires à privilégier par la municipalité dans toutes les interventions municipales auprès des familles. Ces organismes ont des missions spécifiques et des actions bien ciblées pour améliorer les conditions de vie de tous les membres de la famille. Les bénévoles de ces organismes possèdent une expertise dans les champs d'intérêt qu'il faut soutenir, encourager et valoriser.

## 9. L'administration municipale

La municipalité assume plusieurs fonctions administratives. Elle peut ou doit, selon le cas :

- acquérir et entretenir des biens meubles et immeubles ;
- assurer la garde des archives ;
- administrer le bureau municipal,
- mettre en place des comités ;
- assurer les communications ;
- tenir des élections et des référendums municipaux,
- conclure des ententes inter municipales ;
- gérer le personnel de la municipalité;
- effectuer des recensements sur son territoire ;
- créer et administrer une cour municipale ;
- procéder aux engagements par contrat ;
- faire des expropriations;
- intenter des actions en justice ;

À travers ces diverses actions, le conseil municipal doit garder à l'esprit le *Penser et agir famille..* Il doit assurer la cohésion et la coordination des actions en faveurs des familles au sein des services (urbanisme, inspection et administratif) et ce, via le Responsable des Questions Familiales (RQF).

## CONCLUSION

Puisque les familles représentent la base de toute notre vie en société, nous souhaitons :

- ❖ Poursuivre ensemble des actions concrètes contre la pauvreté des familles
- ❖ Développer davantage de mesures de conciliation Travail-Famille
- ❖ Maintenir la remise du Prix Qualité Famille Hélène-Moreau
- ❖ Promouvoir la Semaine Québécoise des Familles.

Nous désirons également que le nouveau plan d'actions porte des fruits visibles en faveur des familles d'ici.

Cette Politique Familiale et ce nouveau plan d'actions, indiquent clairement notre volonté d'avancer, de croire et d'investir pour et avec les familles de chez nous.



## BIBLIOGRAPHIE

Énoncé d'une politique familiale «Le plan d'actions 2000-2002» Ville de Charlesbourg

Politique familiale de la Ville d'Amos

Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

Municipalité	L'urbanisme et la mise en valeur du territoire	L'habitation	Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie	Les loisirs et la culture	La santé et la sécurité	L'environnement et la qualité de vie	Les transports	Le soutien aux organisations communautaires et familiales	L'administration municipale
MRC de Nicolet-Yamaska			<p>Explorer l'opportunité et la faisabilité de la création d'une banque de ressources (aidants naturels et gardiens) pour les personnes en perte d'autonomie et les personnes handicapées en partenariat avec divers intervenants des domaines de la santé, de l'éducation et des organismes communautaires.</p> <p>Coordonner un projet mobilisateur jeunesse et proposant un partenariat public et privé afin d'organiser un service de garde des jeunes pendant</p>	<p>Continuer l'initiative entreprise en 2004, d'un partenariat entre le Comité Famille et les responsables de la politique culturelle en collaboration avec les bibliothèques du territoire.</p> <p>Encourager les municipalités à établir des ententes de services entre les principaux partenaires en sports et loisirs URLs, commission scolaire, municipalités, clubs et organismes sportifs et de loisirs, KINO Québec, etc.</p>	<p>Encourager les municipalités à établir des ententes de services entre les principaux partenaires en sports et loisirs URLs, commission scolaire, municipalités, clubs et organismes sportifs et de loisirs, KINO Québec, etc.</p>		<p>Développer des scénarios de transport collectif selon les besoins exprimés.</p>	<p>Soutenir le Comité Famille Nicolet-Yamaska :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Désigner un représentant du Conseil de Maires pour siéger sur le Comité Famille.</li> <li>❖ Continuer de soutenir financièrement et techniquement les efforts du Comité Famille.</li> </ul> <p>Inviter les municipalités et les organismes bénévoles du territoire à utiliser les services de la radio communautaire CKBN pour faire connaître les événements à caractère familial.</p>	<p>Ajouter une section relative à la politique familiale de la MRC et les plans d'actions des municipalités dans le site de la MRC.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

			les vacances scolaires.						
<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
<b>Baie-du-Febvre</b>		Favoriser l'accès à l'Office municipal d'habitation en modifiant au besoin l'âge requis.	Soutenir financièrement la tenue d'activités offertes pour les jeunes de l'école et des services de garde.	Recrutement de responsables pour rendre accessible le Pavillon des Loisirs afin d'offrir des activités aux jeunes de la municipalité.  Optimiser les services à la bibliothèque en évaluant les besoins de la clientèle notamment de la famille : les heures d'ouverture, les collections pour les familles, etc.  Prévoir la réfection du terrain de tennis pour y maintenir les activités familiales.	Maintenir l'entretien des trottoirs pour la clientèle scolaire afin d'éviter les risques d'accidents.	Maintenir l'embellissement de la municipalité avec l'aide de bénévoles en y intégrant la relève : nos jeunes.  Assurer la réalisation du projet de creusage du Chenal en vue de rendre le site intéressant pour les familles : Pêche blanche, Baignade, Rabaska	Maintenir notre soutien au transport adapté Bougie-Bus.	Maintenir le soutien financier aux divers comités et les sensibiliser à la mise en place d'activités familiales : Corporation de développement communautaire, Comité des Loisirs, Centre d'interprétation, Théâtre Belcourt, Club Optimiste	Concevoir et distribuer une pochette sur les services, les organismes et les activités offertes dans la municipalité dont notamment ceux en lien avec les familles.  Poursuivre les démarches en vue de construire un gymnase et d'y organiser des activités en fonction du portrait des familles.

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				<p>Soutenir les activités pour la famille : Tournoi de balle, Carnaval d'hiver, Fête de la Saint-Jean-Baptiste, Cyclethon, Glissade en hiver, Soccer, Tennis, Halloween, Cours de théâtre.</p> <p>Maintenir la banque d'équipements à la patinoire pour les familles.</p> <p>Mettre en place une collecte annuelle de jouets, livres, jeux ou autres et en faire une vente avant les Fêtes afin de favoriser l'achat de cadeaux à coût abordable pour les familles.</p>					
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ème</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
<b>Grand-Saint-Esprit</b>	<p>Maintenir les infrastructures du parc en bon état : Évaluer la sécurité du jeu du tourniquet,</p> <p>Installer de nouveaux équipements en fonction du portrait des familles,</p> <p>Créer un espace ombragé</p>		<p>Prêter des locaux gratuitement afin de favoriser des rencontres d'échanges entre parents.</p>	<p>Maintenir un tarif familial pour l'accès au terrain de jeux</p> <p>Évaluer les procédures d'urgence, l'encadrement et la sécurité</p> <p>Promouvoir les activités et les services de loisir sous forme de feuillet en y mentionnant les activités familiales (ex :patin en musique,...).</p> <p>Mettre en place un horaire de parents responsables lors d'activités.</p> <p>Soutenir le responsable du local des jeunes.</p>	<p>Aménager les toilettes au Centre des Loisirs en évaluant le besoin d'installer une table à langer.</p>	<p>En lien avec le Comité d'Embellissement, mettre en place des activités familiales en utilisant l'expertise des familles du milieu.</p>	<p>Maintenir notre participation au transport adapté Bougie-Bus.</p>	<p>Soutenir le Comité Famille dans la mise en place de la Journée Champêtre Familiale où l'arrivée des nouvelles familles sera soulignée par la remise d'un panier de produits locaux</p>	<p>Favoriser l'intégration des nouvelles familles en leur remettant le feuillet d'informations municipales annonçant les activités familiales.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
La Visitation-de-Yamaska				<p>Aménager le parc du Centre récréatif en y ajoutant divers équipements en fonction du portrait des familles.</p> <p>Faire des démarches afin de mettre en place un sentier pédestre pour les familles.</p>				<p>Maintenir la location du Centre récréatif aux scouts à un tarif abordable.</p> <p>Rencontre des nouvelles familles par le Maire. Celui-ci leur remettra une pochette des informations relatives à la municipalité en plus de les inviter personnellement et ce gratuitement à la Fête de la Fierté Locale.</p> <p>Évaluer les possibilités qui s'offrent à la municipalité afin de développer le Centre récréatif pour que celui-ci ait une fonction familiale soit par des camps de jour, des camps d'hiver, lors de la semaine de relâche, ...</p>	

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Nicolet	Prévoir des aménagements et des équipements axés sur les besoins de nos familles : Parcs, Glissade, Jeux, Anneau de glace, Jardin, Table à pique-nique			<p>Soutenir la Corporation de Développement Culturel dans la réalisation d'activités familiales.</p> <p>Maintenir notre soutien à la bibliothèque pour offrir des activités familiales en collaboration avec nos citoyens et citoyennes.</p> <p>Créer des activités familiales gratuites en utilisant les équipements et les structures de l'École Nationale de Police : Baignade, Olympiade</p>	<p>Collaborer au développement et au suivi du projet pour l'engagement d'une personne ressource auprès de nos jeunes adolescents et adolescentes.</p> <p>Maintenir et multiplier la formation de comités de prévention de la criminalité dans la municipalité en partenariat avec les organismes qui travaillent auprès des adolescents.</p>		Continuer d'offrir le service de transport Bougie-Bus et le transport collectif.	<p>Soutenir financièrement et techniquement les organismes travaillant auprès des familles : CD Communautaire, Club Optimiste, Le rendez-vous, CJE, Loisirs, Commémoration de 1955, CD Culturel.</p> <p>Mettre sur pied un Comité Famille en partenariat avec le Comité de Revitalisation.</p>	<p>Amorcer une réflexion afin de développer un sentiment d'appartenance en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les naissances</li> <li>les nouvelles familles</li> <li>les nouvelles constructions</li> </ul> <p>Concevoir un bulletin municipal annuel axé sur les besoins de nos familles.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ème</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Pierreville	Maintenir le parc public et les aires de pique-nique en bordure de la rivière accessibles en tout temps gratuitement afin de favoriser les activités familiales à ces endroits.			<p>Maintenir la gratuité pour l'accès : à la piscine municipale, au terrain de tennis, au skate parc, terrain de basket-ball, terrain de balles, patinoire</p> <p>Maintenir la gratuité à la bibliothèque et au service Internet.</p> <p>Sensibiliser les familles aux activités mises en place par la bibliothèque via la politique culturelle de la MRC.</p> <p>Fournir gratuitement un local pour les jeunes (1 fois par mois) pour leur soirée</p>			Continuer d'offrir le service de transport adapté Bougie-Bus.	<p>Soutenir financièrement le Comité de la Jeunesse et le Comité des Loisirs et faire la promotion des activités mises en place par ceux-ci.</p> <p>Continuer de soutenir financièrement l'école locale : activités parascolaires, les petits déjeuners.</p> <p>Soutenir financièrement la Maison de la Famille dans ses activités et en faire la promotion : soutenir la mère dans son rôle, gardiennage (gardiens avertis), conférence sur les bébés, les jeunes, les adolescents, la drogue, l'alcool, cours de couture et de cuisine, sortie familiale.</p>	<p>Maintenir la possibilité de payer les taxes municipales en trois versements afin d'aider la planification financière des familles</p> <p>Remettre à chaque nouvelle famille une pochette descriptive de la municipalité et de ses services pour les familles.</p>



**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				<p>avec surveillance.  Soutenir financièrement le Comité du Festival du Bateau Illuminé dans l'organisation de sa Journée familiale : animation, maquillage, structures gonflables, souper au hot dog, soirée familiale.</p>				<p>Soutenir le Comité de la Saint Jean-Baptiste dans le cadre de ses activités familiales : cyclethon, dîner au hot dog, animation, maquillage</p> <p>Soutenir l'organisation de La Guignolée pour les paniers de Noël</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Saint-Célestin			<p>Mise en place d'un service de garde estivale avec un tarif familial.</p>	<p>Soutenir la bibliothèque dans la réalisation de ses activités : Cadeaux aux nouveau-nés</p> <p>Organiser annuellement une journée familiale dans le cadre de la Semaine Québécoise des Familles.</p>	<p>Maintenir la présence du brigadier scolaire.</p>		<p>Procéder à l'amélioration continue du réseau routier : Trottoir « familial », Déneigement des trottoirs afin que ceux-ci soient accessibles aux fauteuils roulants et aux poussettes.</p> <p>Favoriser l'accessibilité au transport adapté en maintenant la participation actuelle de la municipalité avec Bougie-Bus</p>	<p>Réaliser le projet de Coopérative de Solidarité de Multiservices en lien avec les besoins des familles: Comptoir vestimentaire, Cuisine collective, Service de garderie dépannage, Pochette aux nouveaux arrivants.</p> <p>Soutenir l'organisation de La Guignolée afin de venir en aide aux familles dans le besoin.</p>	<p>Appuyer la distribution d'un journal local en incluant une section famille.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Saint-Elphège				<p>Maintenir les soirées Internet pour les familles.</p> <p>Poursuivre le soutien aux activités familiales organisées avec la paroisse : Dîner hot-dog, Épluchette de blé d'Inde, Tournoi de balle familial, Dîner spaghetti, Randonnée à bicyclette</p> <p>Maintenir l'organisation des sorties familiales : Cinéma, Glissade, Quilles</p> <p>Compenser financièrement les familles qui doivent inscrire leurs enfants à des activités dans une autre municipalité.</p>	<p>Prévoir une activité avec les jeunes et leur quattrimotos afin de créer des liens intergénérationnels.</p>		<p>Continuer d'offrir le service de transport adapté Bougie-Bus.</p>	<p>Soutenir financièrement la Fête des enfants à l'école.</p>	<p>Maintenir la parution du journal local en soulignant les activités à caractère familial : 10 parutions par année, les minutes du Conseil, souhaits d'anniversaires, photo des activités, publicité des activités</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ème</sup> plan d'actions**

				<p>Cette demande financière doit être faite par le jeune lors d'une séance du Conseil.</p> <p>Maintenir la Fête des enfants :          Activités pour les enfants, Collation, Cadeau d'une valeur de 30.00 \$ environ, Animation</p> <p>Maintenir la gratuité à la bibliothèque et au service Internet.</p> <p>Sensibiliser les familles aux activités mises en place par la bibliothèque via la politique culturelle de la MRC.</p> <p>Maintenir la patinoire en bon état car celle-ci répond à un besoin des familles.</p>					
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Saint-François-du-Lac	Soutenir l'École dans l'aménagement de son parc : Prévoir des tables de pique-nique	Aménager l'Hôtel de Ville pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et en perte d'autonomie.	Avoir une signalisation adéquate en priorisant les zones à risques pour les enfants et les familles.	Maintenir la subvention au Comité des Loisirs en le sensibilisant à l'organisation d'activités familiales afin de répondre aux besoins des familles.  Collaborer avec l'École pour l'animation d'activités en lien avec le protocole établi.	Mettre en place une activité de sensibilisation afin de promouvoir le service 9-1-1 auprès des familles, des personnes en perte d'autonomie et des personnes âgées.		Maintenir notre contribution au transport adapté et collectif	Continuer le prêt du Centre communautaire gratuitement sur semaine afin de favoriser davantage les activités familiales.  Maintenir la subvention à la Maison des Jeunes et promouvoir les activités de celle-ci.	Maintenir la parution du bulletin municipal et s'assurer qu'il couvre bien les domaines et les services relatifs aux familles et aux jeunes.

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme et la mise en valeur du territoire</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie</b>	<b>Les loisirs et la culture</b>	<b>La santé et la sécurité</b>	<b>L'environnement et la qualité de vie</b>	<b>Les transports</b>	<b>Le soutien aux organisations communautaires et familiales</b>	<b>L'administration municipale</b>
Saint-Léonard-D'Aston				<p>Maintenir le Carnaval d'hiver afin de rejoindre les différents groupes d'âge : Ajout de randonnées en carriole, Ajout de randonnées en traîneau à chien</p> <p>Soutenir financièrement la Fête de la Saint-Jean-Baptiste : Spectacle pour enfants, Spectacle pour les grands, La Parade, Feux d'artifices</p> <p>Soutenir financièrement la Fête paroissiale : Messe, Spectacle pour enfants, Blé d'Inde, Animation</p>					

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				Mettre en place le Centre multifonctionnel favorisant la tenue d'activités familiales comprenant trois axes : sportif, culturel et communautaire.					
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

Municipalité	L'urbanisme et la mise en valeur du territoire	L'habitation	Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie	Les loisirs et la culture	La santé et la sécurité	L'environnement et la qualité de vie	Les transports	Le soutien aux organisations communautaires et familiales	L'administration municipale
Sainte-Monique				<p>Développer et maintenir des activités de plein air familiales: Ballon balai, Volley-ball, Pétanque</p> <p>Développer et maintenir des activités culturelles familiales : Heure du conte avec les grands-parents et l'école, Conférencier à la bibliothèque, Semaine de la poésie</p> <p>Favoriser une plus grande collaboration avec l'école pour maximiser l'utilisation des équipements.</p> <p>Soutenir les activités familiales des Loisirs : Fête de Noël, Méchoui à l'été, St-Jean-Baptiste</p>	<p>Collaborer avec le Comité régional de lutte à la culture du cannabis mis en place par la MRC concernant la production de cannabis afin de sensibiliser la population à la dénonciation des produits reliés à cette culture.</p> <p>Maintenir l'entretien des trottoirs pour la clientèle scolaire afin d'éviter les risques d'accidents.</p>		<p>Continuer d'offrir le service de transport adapté Bougie-Bus et le transport collectif.</p>	<p>Inciter les organismes à mettre en place des activités spéciales dans le cadre de la Semaine Québécoise des Familles.</p> <p>Soutenir les organismes familles : Comité des loisirs, Club Optimiste, Comité de la St-Jean, Scouts, Loisirs pour les personnes handicapées</p>	<p>Concevoir et distribuer une pochette sur les services, les organismes et les activités offertes dans la municipalité dont notamment ceux en liens avec les familles.</p> <p>Maintenir la parution du feuillet municipal en soulignant les activités familiales.</p> <p>Valoriser l'engagement bénévole en y inscrivant un volet famille.</p>



**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

Municipalité	L'urbanisme et la mise en valeur du territoire	L'habitation	Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie	Les loisirs et la culture	La santé et la sécurité	L'environnement et la qualité de vie	Les transports	Le soutien aux organisations communautaires et familiales	L'administration municipale
Sainte-Perpétue				<p>Maintenir financièrement et techniquement notre implication dans le Festival du Cochon où diverses activités familiales sont organisées.</p> <p>Maintenir la gratuité de l'inscription au terrain de jeux, en favorisant ainsi l'accès pour toutes les familles.</p> <p>Maintenir l'organisation du dépouillement de l'Arbre de Noël pour les 0-12 ans.</p>	<p>Maintenir le programme de prévention : « pompier d'un jour » : Le jeune passe une journée avec un pompier, reçoit une plaque souvenir, ses parents sont invités à le rejoindre pour le souper.</p>			<p>Collaborer aux déjeuners des aînés organisés par les Chevaliers de Colomb avec la participation de conférenciers.</p> <p>Maintenir la contribution aux collations santé durant l'année: Pommes à l'automne, Une autre en hiver et la crème glacée en fin d'année.</p> <p>Maintenir le brunch familial de la Fêtes des Mères : Messe, Brunch ou dîner, 2 roses à chaque maman, Le repas de la maman est gratuit, Conférencier, Toute la famille des mamans est invitée.</p> <p>Maintenir la contribution au Comité des Loisirs afin de favoriser la mise en place d'activités familiales.</p>	<p>Offrir aux nouvelles familles une pochette promotionnelle avec les services et activités offerts dans la municipalité.</p> <p>Maintenir la parution du journal local en y inscrivant les activités familiales.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				<p>Maintenir le soutien financier aux familles dont les jeunes pratiquent un sport à l'extérieur de la municipalité avec un coût additionnel.</p> <p>Maintenir le soutien financier pour le tournoi de balle familial mixte.</p> <p>Maintenir les journées cinéma pour les jeunes et leur famille.</p>				<p>Maintenir le soutien à la Fête familiale des jubilaires.</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Municipalité	L'urbanisme et la mise en valeur du territoire	L'habitation	Les services de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie	Les loisirs et la culture	La santé et la sécurité	L'environnement et la qualité de vie	Les transports	Le soutien aux organisations communautaires et familiales	L'administration municipale
Saint-Wenceslas				<p>Poursuivre la tenue d'activités familiales lors des Fêtes de Saint-Wen : (2<sup>ième</sup> fin de semaine d'août) Randonnée à vélo, Dîner aux hot-dog, Structures gonflables, Animation, Méchoui, Soirée, Messe, Brunch, Joute de volley ball, Tournoi de 500, Blé d'Inde</p> <p>Maintenir l'organisation de voyages familiaux : Zoo de Granby, Cinéma, Glissades d'eau</p> <p>Remettre en place le brunch de la Semaine Québécoise des Familles.</p> <p>Organiser la fête de</p>					<p>Maintenir le journal local en y inscrivant les activités familiales.</p> <p>Remise de la pochette de bienvenue aux nouvelles familles.</p>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				<p>L'Halloween : Concours de citrouilles, Buffet, Soirée, Spécial du Maire</p> <p>Mettre en place un Centre multifonctionnel favorisant la tenue d'activités familiales.</p> <p>Organiser la fête de Noël : Cabane au P'tit prince, Visite de la ferme, Randonnée à cheval, Père Noël, Remise d'un cadeau, Collation</p>					
<b>Municipalité</b>	<b>L'urbanisme</b>	<b>L'habitation</b>	<b>Les services</b>	<b>Les loisirs et</b>	<b>La santé</b>	<b>L'environnement</b>	<b>Les</b>	<b>Le soutien aux</b>	<b>L'administration</b>

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

	et la mise en valeur du territoire		de garde à l'enfance- le soutien aux personnes handicapées et en perte d'autonomie	la culture	et la sécurité	et la qualité de vie	transports	organisations communautaires et familiales	municipale
St-Zéphirin-de-Courval				<p>Maintenir l'organisation d'activités familiales à la bibliothèque : Conte pour enfants, Rencontre des parents</p> <p>Réaliser le projet de la patinoire avec dôme, salle multifonctionnelle : Patinoire, Pétanque, Patins à roues alignées, Cours de patinage familial</p> <p>Réaliser le projet Parc École : Modules, Terrain de soccer, Terrain de basket-ball</p> <p>Maintenir le Camp de jour estival (ouvert aux municipalités environnantes)</p> <p>Poursuivre la</p>	<p>Soutenir l'activité de l'Halloween : lors de cette journée familiale les pompiers sensibilisent les usagers de la route à la sécurité des enfants.</p>			<p>Participer à l'organisation de la Guignolée pour les paniers de Noël.</p> <p>Soutenir le Comité local d'action bénévole qui rencontre les nouvelles familles et leur remet une pochette d'accueil.</p> <p>Soutenir financièrement les comités oeuvrant auprès des familles : Âge d'Or, Club Ami Jeunesse, mité local d'action bénévole, La Capucine, Les loisirs, Bibliothèque</p>	

**MRC de Nicolet-Yamaska**  
**Politique familiale**  
**3<sup>ième</sup> plan d'actions**

				<p>collaboration pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ la Fête de Noël des enfants : dimanche en décembre, de 0-12 ans, chips liqueur, cadeau, spectacle</li> <li>❖ le brunch familial en janvier</li> <li>❖ les journées d'activités familiales : Pointe Calumet, Val Cartier, quilles familiales</li> </ul> <p>Maintenir le soutien financier et technique du tournoi de balle familial.</p> <p>Maintenir la collaboration à l'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste : rallye familial en bicyclette, pique-nique, jeux gonflables, animation</p>					
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--